



Assemblée générale

Distr. générale
26 octobre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 20 b) de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies : assistance économique spéciale à certains pays ou régions

Assistance spéciale pour le relèvement économique et la reconstruction de la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Conformément aux dispositions de la résolution 52/169 A de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1997, le rapport ci-après décrit l'assistance financière et matérielle fournie par le système des Nations Unies à la République démocratique du Congo dans le cadre de son processus de relèvement économique et de reconstruction en 1997.

A. Rappel des faits

2. Depuis l'adoption de la résolution 52/169 A, la situation sur les plans politique, militaire et sécuritaire dans le pays a considérablement évolué. De nombreux programmes et activités ont été suspendus du fait des conflits armés mettant aux prises plusieurs pays dans la région. Dans les zones où la sécurité peut être assurée, certaines opérations de secours humanitaires ont été mises en oeuvre.

3. Le Gouvernement a élaboré le Programme triennal minimum, visant à définir les priorités les plus urgentes du Gouvernement. Cela a permis aux entités des Nations Unies actives en République démocratique du Congo de commencer à recentrer progressivement leurs activités en passant des

opérations d'urgence aux activités de relèvement et de développement. Le Programme triennal a été ensuite précisé et présenté à la réunion des Amis du Congo présidée par la Banque mondiale qui s'est tenue à Bruxelles en décembre 1997, en tant que Programme de stabilisation et de reconstruction d'urgence. Bien que la réaction des donateurs soit encore marquée par un certain attentisme, le Programme reflète la détermination du Gouvernement d'imprimer un nouvel élan au développement du pays et de promouvoir les capacités locales.

4. En conséquence, les entités des Nations Unies en République démocratique du Congo ont adapté leurs programmes en fonction des priorités du Gouvernement telles que définies par les nouvelles autorités et ont étendu le champ de leurs activités dans la partie orientale du pays, où la plupart de leurs interventions demeurent concentrées et couvrent l'ensemble du territoire congolais.

B. Rôle des Nations Unies en République démocratique du Congo

5. En 1997, le financement du système des Nations Unies est évalué à 731,9 millions de dollars provenant en majeure partie du Haut Commissariat des Nations Unies pour les

réfugiés (HCR) (25 %) et du Programme alimentaire mondial (PAM) (43 %) et couvrant une vaste gamme de secteurs. Ce volume représentait 74 % de l'assistance extérieure en faveur de la République démocratique du Congo en 1997.

6. Du fait des troubles politiques qui ont touché le pays au cours du premier semestre de 1997, les ressources financières et humaines ont été principalement affectées aux opérations d'urgence. La stratégie du système des Nations Unies dans ce domaine a été d'éviter toute intervention susceptible de créer des conditions de dépendance à l'égard des secours d'urgence. Ainsi, le HCR a commencé une opération de rapatriement rapide des réfugiés congolais de Brazzaville et une opération continue en faveur des réfugiés rwandais. Les activités d'urgence continuent d'être considérées comme un palliatif plutôt que comme des objectifs à proprement parler.

7. Avec la prise du pouvoir par l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL) en mai 1997, des programmes de base ont été mis en oeuvre dans l'ensemble du pays. Les institutions spécialisées des Nations Unies sont résolues à élaborer de nouveaux projets et à remanier leurs activités en cours au fur et à mesure que le Gouvernement définit de nouvelles priorités. Les institutions spécialisées ont élaboré plusieurs programmes visant à renforcer la capacité des nouvelles autorités dans différents secteurs, tels que les enquêtes épidémiologiques, la coordination de l'assistance extérieure, la réforme des services publics, la gouvernance et la réforme judiciaire.

8. Avant que le conflit actuel n'éclate en août 1998, les mesures indiquées ci-après constituaient les principales réalisations des institutions spécialisées dans les différents secteurs suivants :

a) *Opérations d'urgence* : La mise en place d'une équipe des Nations Unies chargée de la gestion des opérations en cas de catastrophe à Kinshasa a permis de coordonner les secours d'urgence tout en maintenant un flux continu d'informations vers les institutions spécialisées ou le Siège de l'ONU sur tous les aspects de la crise. Sur le terrain, le HCR, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le PAM ont fourni une assistance à 400 000 réfugiés qui fuyaient le conflit ainsi qu'à des personnes déplacées dans l'ensemble du pays. La capacité de l'ONU en matière de gestion des opérations en cas de catastrophe a été confirmée par deux événements principaux qui se sont produits au cours de l'année : le risque d'une sécheresse dans le Sud-Kivu et des inondations et des poussées épidémiques de choléra dans la province orientale. L'ONU a organisé une intervention coordonnée et opportune face aux besoins des populations touchées;

b) *Relèvement* : Le HCR a lancé le Programme élargi de relèvement dans les zones orientales de la République démocratique du Congo qui subissaient l'afflux de réfugiés. Ce programme, d'un montant de 20 millions de dollars, a couvert tous les aspects du relèvement : écoles, centres de santé, eau et assainissement, environnement et agriculture. Ce programme a été suivi par un programme du Programme des Nations Unies pour le développement relatif au relèvement communautaire visant à renforcer les capacités locales dans les zones de crise en s'appuyant sur des petits projets, d'un montant global de 4 millions de dollars;

c) *Agriculture* : Dans ce secteur essentiel, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le PNUD ont élaboré des programmes ayant trait à la sécurité alimentaire et au renforcement des capacités des services publics, d'un montant de 30 millions de dollars. Pour la première fois en République démocratique du Congo, un programme agricole d'ensemble a été élaboré au moyen d'un processus conjoint avec le Gouvernement, qui permettra d'atténuer les souffrances du peuple congolais;

d) *Gouvernance* : À la suite du processus intitulé «Amis du Congo», le PNUD a élaboré des projets visant à renforcer la capacité du Gouvernement d'élaborer des programmes et des réformes. L'assistance du PNUD met principalement l'accent sur les réformes structurelles, la coordination de l'assistance extérieure et le renforcement des capacités;

e) *Santé* : L'UNICEF a réussi à organiser des journées locales de vaccination dans 46 villes de la République démocratique du Congo et à Kinshasa, ce qui a permis de toucher plus de 2 millions d'enfants de moins de 5 ans. Cette réalisation ne doit pas masquer le niveau de détérioration des structures sanitaires en République démocratique du Congo. En conséquence, l'OMS, l'UNICEF et le PNUD mettent en oeuvre des programmes qui visent à renforcer la capacité du Gouvernement d'élaborer une politique sanitaire nationale et à répondre aux besoins de la population touchée par différentes maladies épidémiques. Par ailleurs, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) coordonne les efforts de différentes institutions spécialisées visant à aider le peuple congolais à adopter des comportements sexuels sans risque et à avoir accès à une protection et à des traitements améliorés contre les maladies;

f) *Droits de l'homme* : Le Bureau des droits de l'homme à Kinshasa a réussi à mettre en oeuvre ses activités malgré un climat de grande méfiance. Toutefois, en organisant des séminaires à l'intention des ONG locales et des fonctionnaires du Gouvernement, le processus de renforcement des organismes de défense des droits de l'homme et des segments

de la société civile a bien démarré. Le Gouvernement congolais a clairement établi qu'il est nécessaire de renforcer les structures des droits de l'homme et de réformer le système judiciaire. Cette tâche est devenue le principal objectif du Bureau des droits de l'homme pour 1998;

g) *Affaires sociales* : Les droits et le statut des femmes et des enfants en République démocratique du Congo ont attiré l'attention des institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'UNICEF, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du PNUD.

C. Problèmes

9. Un problème majeur que les Nations Unies rencontrent est le fait que le pays demeure dans un environnement difficile. Avant le déclenchement des hostilités, le Gouvernement avait entrepris de transformer complètement sa police, le politique et l'économique. Toutefois, la poursuite du conflit a entravé les efforts du Gouvernement visant à introduire des changements.

10. Les relations avec les donateurs et les investisseurs demeurent aussi difficiles, en particulier du fait que certains donateurs lient la reprise de la fourniture de l'aide à la situation en matière de droits politiques et de droits de l'homme.

11. Un autre problème majeur est le lourd fardeau de la dette.

D. Perspectives

12. Les institutions spécialisées des Nations Unies continueront leurs efforts visant à aider le Gouvernement congolais. À l'avenir, des mesures seront prises en vue de fournir une assistance plus cohérente et mieux coordonnée dans les domaines de l'assistance humanitaire et du développement. Cela permettra d'élargir sensiblement les interventions des Nations Unies.

13. Par ailleurs, le système des Nations Unies facilitera la coordination du Gouvernement en vue d'encourager les investissements par les donateurs et les entrepreneurs privés en République démocratique du Congo.

II. Programmes des Nations Unies en République démocratique du Congo

A. Commission économique pour l'Afrique (CEA)

14. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a participé à la réunion des «Amis du Congo» qui s'est tenue à Bruxelles les 3 et 4 décembre 1997. À cette réunion, la CEA a indiqué que son assistance à la République démocratique du Congo prendrait principalement la forme d'une assistance technique, consistant en des services consultatifs, des études analytiques, ainsi que dans le renforcement des capacités humaines et institutionnelles. La CEA s'est engagée à apporter une assistance technique dans cinq domaines faisant partie des priorités de développement de la République démocratique du Congo qui sont en harmonie avec le programme de travail de la Commission : i) le développement des statistiques et des systèmes d'information nationaux; ii) la réforme du secteur public; iii) la participation communautaire, l'habilitation et la bonne gouvernance; iv) l'évaluation de la pauvreté et l'élaboration de politiques; et v) les liens infrastructurels régionaux.

15. En conséquence, la CEA a envoyé un conseiller régional principal et un expert en matière de comptabilité nationale pour une mission technique de deux semaines à Kinshasa en vue de rencontrer les responsables compétents du Gouvernement et de tenir des consultations avec le PNUD afin d'évaluer les besoins de la République démocratique du Congo en matière de renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans le domaine des statistiques et du développement. Les principaux objectifs de cette mission étaient les suivants :

a) Effectuer une évaluation des besoins statistiques au niveau du pays en mettant l'accent sur les comptes nationaux, les statistiques relatives aux finances publiques et à la balance des paiements;

b) Élaborer, sur la base de l'évaluation, des recommandations particulières pour le relèvement des différents organes nationaux chargés de produire des données statistiques, à savoir le Bureau national de statistique, la Banque centrale de la République démocratique du Congo et l'Institut national pour la recherche économique et sociale.

16. À la suite de cette mission, en juin 1998, une équipe de la CEA spécialisée dans la comptabilité nationale a conduit un atelier de formation de cinq jours visant à familiariser les experts congolais des différents ministères avec les principa-

les caractéristiques et structures du système de comptabilité nationale de 1993.

17. S'agissant de l'avenir, au cours des prochains mois, à la demande du Gouvernement congolais, la CEA a l'intention de conduire un nouvel atelier de formation sur les méthodes de compilation des comptes publics dans le cadre du système de comptabilité nationale de 1993. Il convient aussi de noter que d'autres partenaires tels que l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), le PNUD, le FNUAP et la Banque mondiale entendent coopérer avec la Commission à la promotion de l'amélioration des statistiques des prix et de l'établissement et de la tenue d'un registre national des entreprises et établissements en République démocratique du Congo.

18. Dans le domaine de la démographie, un conseiller régional principal en matière de population et de développement a présenté un document intitulé «L'évolution du cadre de référence en matière de politiques de population en Afrique» à un séminaire de sensibilisation destiné aux hauts responsables et gestionnaires de programmes sur les politiques de population en Afrique, qui a été organisé à Kinshasa du 8 au 10 juin 1998 par l'Union pour l'étude de la population africaine. La République démocratique du Congo était l'un des pays de la région participant à cette réunion. La CEA, en coopération avec le FNUAP et l'équipe de soutien au pays des services d'appui technique, prévoit qu'on lui demandera de fournir une assistance technique à la République démocratique du Congo dans le cadre de l'évaluation démographique du pays.

19. La CEA coopère aussi avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'UNESCO et l'UNICEF, ainsi qu'avec l'Association pour le développement et l'éducation en Afrique à la restructuration et au renforcement du Bureau africain des sciences éducatives, institution spécialisée de l'OUA basée à Kinshasa.

20. La République démocratique du Congo est couverte par le Centre de développement sous-régional pour l'Afrique orientale basé à Kigali (abrité à titre temporaire à la CEA à Addis-Abeba). Cependant, compte tenu de la très grande superficie du pays et de son emplacement stratégique en Afrique, il est aussi couvert à des degrés variables par le Centre de développement sous-régional de l'Afrique centrale basé à Yaoundé ainsi que par des institutions d'intégration. Les activités des centres de développement sous-régional sont axées sur les priorités de développement identifiées collectivement par les États membres dans chaque sous-région. Dans les sous-régions de l'Afrique orientale, australe et centrale, où un centre de développement sous-régional est situé, les priorités de développement comprennent la consolidation de

la paix, le relèvement, la reconstruction et la relance du développement; le développement des infrastructures et les liaisons interétatiques; le commerce et le développement. Pour faire des progrès dans le règlement de ces problèmes, il faut procéder de façon soutenue en approfondissant la coopération et l'intégration régionales. Les centres de développement sous-régional de la CEA visent à fournir des services aux États membres en assurant une assistance technique aux communautés économiques sous-régionales avec lesquelles ils coopèrent, à savoir le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) et la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL).

21. En octobre 1997, le Centre de développement sous-régional de l'Afrique orientale a organisé un séminaire de haut niveau sur la promotion des femmes et l'habilitation économique et sociale dans la sous-région de l'Afrique orientale et australe. Ce séminaire a mis l'accent sur la République démocratique du Congo, qui sortait d'une période de conflit et de crise et se préparait à relancer son développement.

22. Au cours de l'année à venir, la CEA entend continuer de fournir une assistance technique à la République démocratique du Congo à la demande du Gouvernement congolais dans les cinq domaines prioritaires identifiés à la réunion des Amis du Congo qui s'est tenue à Bruxelles. La CEA, par l'intermédiaire des centres de développement sous-régionaux d'Afrique orientale, australe et centrale, continuera aussi de travailler au renforcement et à l'approfondissement de l'intégration de la République démocratique du Congo avec les pays voisins dans le cadre du règlement des problèmes considérables qui se posent en matière de relèvement, de reconstruction et de relance de son développement.

B. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

1. Programme d'urgence

23. En 1997, la FAO a lancé dans l'est du pays un programme d'urgence dont le budget s'établissait à 1 406 041 dollars. Il regroupe quatre projets, dont trois ont été exécutés dans les provinces orientales du Nord-Kivu et du Sud-Kivu :

a) Le premier projet est un programme de coopération technique ayant un budget de 300 000 dollars, qui vise

à coordonner les opérations d'urgence dans le secteur agricole et à fournir des intrants agricoles;

b) Le deuxième projet, d'un montant de 251 045 dollars, a été financé à l'aide de fonds donnés à la FAO par le Gouvernement suédois en réponse à l'initiative des Nations Unies en faveur de la région des Grands Lacs, et vise à fournir des intrants agricoles;

c) Le troisième projet, d'un montant de 533 000 dollars, vise à fournir des intrants agricoles. Il a été financé à l'aide de fonds donnés à la FAO par le Gouvernement belge, en réponse à l'initiative des Nations Unies en faveur de la région des Grands Lacs.

24. Dans le cadre de ces projets, 160 tonnes de graines de haricots, 78 tonnes de graines d'arachide, 1,7 tonne de graines végétales et 82 000 houes avaient été distribuées à la fin de l'année aux familles les plus pauvres vivant de l'agriculture dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Avec un budget de 322 000 dollars, le quatrième projet, qui porte également sur la province orientale, en est encore au stade de la planification. Il permettra de financer un programme de vaccination du bétail dans les provinces orientales.

2. Relèvement, reconstruction et développement

Programme de coopération technique de la FAO

25. Depuis 1997, la FAO a alloué 909 505 dollars à son Programme de coopération technique pour le relèvement, la reconstruction et le développement de la République démocratique du Congo, qui regroupe cinq projets. Un projet d'un montant de 145 000 dollars a permis à la République démocratique du Congo d'élaborer une politique de mécanisation agricole. Un autre projet en cours d'exécution, d'un montant de 270 000 dollars, vise à créer dans trois provinces un système d'information pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Trois autres projets d'un montant total de 494 500 dollars seront bientôt lancés. Ils seront consacrés respectivement à l'évaluation de l'approvisionnement alimentaire dans la région de Kivu; à l'appui au forum sur la politique agricole de la République démocratique du Congo; à l'élaboration d'un plan directeur et d'un programme d'investissement pour le secteur agricole.

Programme spécial de sécurité alimentaire

26. Le Programme spécial de sécurité alimentaire de la FAO comprendra un volet consacré à la République démocratique du Congo. Durant les trois premières années, la FAO devrait allouer à cette dernière 0,3 million de dollars au titre de son Programme de coopération technique; 250 000 dollars

au titre du Programme spécial de sécurité alimentaire; 0,3 million de dollars au titre de l'Accord relatif à la coopération technique entre les pays en développement; et 2 450 000 dollars provenant de fonds bilatéraux et multilatéraux. En outre, la République démocratique du Congo devrait recevoir 3 millions de dollars au titre d'arrangements conclus entre la FAO, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

Projets TeleFood

27. Les fonds recueillis en 1997 par le programme TeleFood devraient permettre d'allouer à la République démocratique du Congo 19 269 dollars. Ils permettront de fournir une assistance directe à une association de pisciculteurs de la province du Bas-Congo et d'appuyer la conservation des produits de la pêche le long de la côte et à l'estuaire du fleuve Congo.

Programme du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

28. En 1997, le PNUD et la FAO ont exécuté conjointement dans la République démocratique du Congo quatre projets d'un montant total de 3 936 644 dollars consacrés aux activités suivantes : amélioration et développement des semences; vulgarisation agricole; développement de la riziculture; collecte de données relatives à l'agriculture. Ces quatre projets qui s'inscrivent dans un contexte difficile ont eu des effets positifs sur la production agricole. Le projet d'amélioration et de développement des semences a abouti à l'intégration de deux activités en rapport avec le manioc, principale culture vivrière du pays : la multiplication par bouturage et la création, dans chaque province, de pépinières pour les boutures offrant un rendement élevé. Ce projet a également abouti à plusieurs publications : un catalogue national des espèces et variétés des cultures vivrières et deux volumes consacrés à la technique de production des semences au Congo. En décembre 1997, les services de vulgarisation agricole regroupaient 183 structures d'appui et 2 556 agents de vulgarisation, et s'adressaient directement à 450 000 exploitants, dont 43 % de femmes. Au total, 0,8 million d'exploitants, y compris ceux qui n'avaient pas participé directement au programme, avaient bénéficié de ces services. Jusqu'à présent, le projet de développement de la riziculture a abouti à l'élaboration d'un document de stratégie globale pour la République démocratique du Congo; à la culture expérimentale de plusieurs variétés de riz destinées à la culture inondée; à la création d'un système d'irrigation dans

le Pool Malebo (Kinshasa). Le PNUD a achevé les quatre projets en question en décembre 1997.

Programme de fonds fiduciaires

29. Les fonds fournis par le Gouvernement belge permettront à la FAO d'apporter une assistance technique à la République démocratique du Congo pour les activités suivantes :

- a) Production de semences et d'intrants agricoles (1 million de dollars) dans neuf provinces, à l'exception du Nord-Kivu et du Sud-Kivu;
- b) Développement de l'horticulture en milieu urbain et suburbain (environ 1,3 million de dollars).

Programme régional

30. La FAO exécute dans la République démocratique du Congo huit programmes régionaux consacrés aux activités suivantes :

- a) Développement intégré des pêches artisanales en Afrique occidentale;
- b) Recherche sur la gestion de la pêche dans le lac Tanganyika;
- c) Renforcement du cadre juridique de coopération et de gestion et développement de la pêche dans les États côtiers de l'Afrique occidentale;
- d) Système d'information et de coopération pour la commercialisation des produits de la pêche en Afrique;
- e) Approvisionnement alimentaire et distribution de denrées alimentaires dans les villes africaines francophones;
- f) Système opérationnel d'information et de gestion des ressources hydriques dans les pays du bassin du Nil;
- g) Levés d'occupation des sols en Afrique de l'Est établis à partir de données satellites.

C. Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

31. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a créé un Bureau des droits de l'homme à Kinshasa, en décembre 1996. Dans sa résolution 1995/69, la Commission des droits de l'homme a invité le Haut Commissaire à examiner, dans la limite des ressources disponibles, la recommandation du Rapporteur spécial visant à envoyer, en concertation avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, deux experts en matière de droits de

l'homme à Kinshasa. Conformément à la résolution, le Bureau est essentiellement chargé de suivre la situation des droits de l'homme et de conseiller les autorités gouvernementales et les organisations non gouvernementales à propos des normes internationales relatives aux droits de l'homme et, par là, de contribuer à l'application du projet de coopération technique dans le domaine des droits de l'homme.

1. Programmes et activités

32. Le Bureau des droits de l'homme est notamment chargé de :

- a) Suivre attentivement la situation générale des droits de l'homme dans le pays et signaler les violations; il communique notamment des analyses et des informations au Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme et au Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme;
- b) Aider le Gouvernement à réformer et renforcer les institutions démocratiques et l'état de droit;
- c) Fournir une aide et des conseils en matière de normes internationales relatives aux droits de l'homme aux organisations non gouvernementales qui s'occupent des droits de l'homme et à certains segments de la société civile;
- d) Organiser, en collaboration avec les institutions gouvernementales, des séminaires à l'intention des organisations locales de défense des droits de l'homme.

2. Priorités du Bureau des droits de l'homme

Assistance, y compris en matière de formation, aux organisations non gouvernementales qui s'occupent des droits de l'homme, et renforcement de la société civile

33. Les activités du Bureau dans ce domaine visent à renforcer les organisations de défense des droits de l'homme et certains segments de la société civile, pour qu'ils puissent jouer un rôle plus important dans la transition vers la démocratie et le respect des droits de l'homme. En effet, plusieurs militants congolais ont été contraints de demander le droit d'asile ou de vivre dans la clandestinité, surtout depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau Gouvernement, et les ONG qui s'occupent des droits de l'homme n'ont pas toujours l'expérience et les ressources matérielles nécessaires pour s'acquitter correctement de leur tâche. Un programme de formation destiné à ces ONG et à d'autres acteurs importants de la société civile les rendrait mieux à même de collecter et d'analyser des informations et d'établir des rapports sur la situation des droits de l'homme, notamment à l'intention du Rapporteur spécial. Il leur permettrait également de mieux

comprendre le fonctionnement des instruments et mécanismes nationaux, régionaux (notamment la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples) et internationaux.

Collecte d'informations relatives à la situation générale des droits de l'homme

34. Outre l'exécution de projets visant à renforcer les organisations non gouvernementales qui s'occupent des droits de l'homme et certains secteurs de la société civile, le Bureau local continue à suivre l'évolution de la situation des droits de l'homme et de la transition politique. Néanmoins, un bureau d'une taille aussi modeste n'est pas en mesure de suivre efficacement et en détail la situation des droits de l'homme dans un pays aussi vaste qui manque des infrastructures appropriées, et la création de sous-bureaux dans plusieurs régions ne suffirait pas à y remédier. Le suivi de la situation générale des droits de l'homme devrait donc s'appuyer sur la collecte et l'analyse d'informations fournies par le réseau d'organisations locales qui s'occupent des droits de l'homme et sur une collaboration avec d'autres organismes compétents apparus au cours des années précédentes et qu'il conviendrait de renforcer.

Recensement et évaluation des besoins en matière de renforcement des institutions

35. Le Bureau des droits de l'homme a pris ou envisage de prendre plusieurs initiatives dans ce domaine :

a) Le Bureau juge essentiel d'évaluer en détail, de reconstruire et de réorganiser les institutions publiques, en particulier le système judiciaire, et de s'intéresser également à la création de capacités et au renforcement de certains secteurs de la société civile et des ONG qui s'occupent des droits de l'homme. Le Bureau a entrepris ce type d'évaluation en consultation avec d'autres organisations internationales, la communauté diplomatique, les organisations non gouvernementales qui s'occupent des droits de l'homme et le Gouvernement;

b) Du 13 au 15 décembre 1997, le Bureau a organisé un séminaire qui a rassemblé 70 militants congolais et des organisations internationales humanitaires ou de défense des droits de l'homme. Les participants ont examiné leurs priorités communes pour les mois à venir et l'année 1998, notamment des projets élaborés conjointement par le Bureau et des organisations nationales de défense des droits de l'homme. Le Bureau doit encore examiner une série de projets élaborés par des ONG et compte en financer 20;

c) Un deuxième séminaire s'est tenu du 11 au 13 mars 1998. Organisé essentiellement à l'intention de représentants de plusieurs ministères, il visait à recenser et

évaluer les priorités de la République démocratique du Congo en matière de droits de l'homme pour 1998. On y a adopté plusieurs recommandations relatives au renforcement de l'infrastructure nationale dans le domaine des droits de l'homme et à la coordination par le Gouvernement des diverses activités exécutées dans cette sphère. Un autre séminaire, prévu pour le début de septembre 1998, visera à mettre au point un plan national de protection et de promotion des droits de l'homme qui constituera un volet important de l'appui de la communauté internationale aux efforts de reconstruction et de relèvement accomplis par le Gouvernement et le peuple de la République démocratique du Congo. D'autres initiatives visaient à mieux sensibiliser les partenaires des organisations non gouvernementales. Elles ont notamment abouti à la création du Centre de documentation et du Centre d'assistance judiciaire et d'éducation juridique. Pour ces activités, le Bureau des droits de l'homme a bénéficié de l'appui du PNUD et d'autres organismes des Nations Unies présents dans la République démocratique du Congo.

D. Organisation internationale du Travail

36. Depuis le second trimestre de 1997, le Bureau extérieur de l'OIT à Kinshasa met en oeuvre diverses activités centrées sur les trois priorités suivantes :

- a) Promotion de l'emploi et lutte contre la pauvreté;
- b) Protection des travailleurs;
- c) Promotion de la démocratie et des droits fondamentaux des travailleurs.

37. Outre les projets actuellement exécutés avec un financement du PNUD, des contacts ont été pris avec d'autres donateurs en vue du lancement, dans un avenir prévisible, des activités ci-après financées notamment par la Banque mondiale, l'Union européenne, l'Agence de coopération belge et l'UNICEF.

1. Promotion de l'emploi et lutte contre la pauvreté Projets opérationnels

38. Parmi les projets opérationnels, on mentionnera les suivants :

a) Le projet ZAI/90/002 (Routes de desserte agricole) a été exécuté d'avril 1990 à décembre 1997 sur la base de la méthode à haute intensité de main-d'oeuvre et avec un financement du PNUD (3 927 776 dollars);

b) En association avec l'UNOPS, la mise en oeuvre d'un projet quinquennal d'un montant de 28 millions de

dollars (Programme national de relance du secteur agricole et rural) (PNUD/UNOPS/ZAI/96/008) est à l'examen.

Projets futurs

39. Il est prévu d'exécuter les projets ci-après :

a) Une assistance à l'Institut national de préparation professionnelle (1,4 million de dollars) est attendue du PNUD. Une demande a été reçue du Gouvernement en septembre 1997, à la suite d'une mission sur le terrain, pour la formulation d'un descriptif de projet financé par l'OIT;

b) Une mission de l'OIT a entrepris les travaux préparatoires pour l'élaboration d'un programme d'appui aux Ministères du redressement, de la construction, de l'agriculture et de l'environnement, fondé sur la méthode à haute intensité de main-d'oeuvre, en vue de la création d'emplois. Sur la base des contacts qui ont été établis, un financement est attendu, notamment du PNUD, de la Banque mondiale, de l'Union européenne et des agences de coopération belge et italienne;

c) L'OIT souhaite répondre à l'initiative prise par l'ONU concernant la région des Grands Lacs. À ce sujet, sa participation aux activités de relèvement et de reboisement, qui pourraient utiliser des méthodes à haute intensité de main-d'oeuvre, en collaboration avec le HCR, le PAM et la FAO peut être attendue. D'autres activités concernant l'assistance à fournir aux groupes vulnérables sont envisagées en collaboration avec l'UNICEF;

d) En réponse à une demande du Ministère de l'agriculture, une mission a été effectuée en décembre 1997 et janvier 1998 par un conseiller technique, dont les services étaient financés par l'OIT. À la suite de la mission, un descriptif de projet a été établi, identifiant les mesures prioritaires à prendre en vue du relèvement des coopératives. Les observations formulées par le PNUD au sujet de ce projet ont été transmises au conseiller technique;

e) Entre-temps, et en réponse à une demande de la Banque centrale, un descriptif de projet concernant le relèvement des coopératives d'épargne et de prêt est actuellement mis au point. Le projet devrait recevoir un financement de l'Agence de coopération canadienne, en plus des fonds fournis par le PNUD et l'OIT.

Séminaires, conférences et indemnités (1997)

40. Les montants ci-après ont été attribués :

a) Une indemnité a été versée à un fonctionnaire du Ministère du travail au titre de sa participation à un stage

intitulé «Appui au secteur informel en Afrique francophone», financé et organisé par l'OIT à Turin, en décembre 1997;

b) Une indemnité a également été allouée à un expert congolais pour financer sa participation à deux ateliers sur la réforme des coopératives et la promotion de l'esprit d'entreprise, et financés et organisés par l'OIT en août et septembre 1997 à Dakar et Cotonou, respectivement.

2. Protection des travailleurs

Projets opérationnels

41. Les projets ci-après sont prévus ou en cours d'exécution :

a) Le projet ZAI/96/013 (Programme de renforcement du système de protection sociale) est financé par le PNUD (927 000 dollars) pour la première année. Il pourrait aussi recevoir des fonds de la Banque mondiale;

b) La première phase du projet ZAI/96/011 (Assistance au Programme de réinsertion socioéconomique et de prise en charge des groupes vulnérables et marginalisés du Congo) d'une durée d'un an a commencé en mars 1998 avec un financement du PNUD (1 281 519 dollars);

c) Le projet ZAI/98/010/A/08/11 (Appui à la formulation d'une politique nationale d'intégration des jeunes dans l'effort de reconstruction nationale) a un budget de 162 000 dollars;

d) Un projet sur la réinsertion des enfants-soldats doit être mis en oeuvre avec l'aide financière de l'UNICEF pour 1998 et 1999;

e) L'élaboration d'un projet visant à aider les femmes et les enfants déshérités est en cours. Il sera exécuté avec un financement de l'UNICEF pour 1998 et 1999.

3. Promotion de la démocratie et des droits fondamentaux des travailleurs

Projets ultérieurs

42. Il est prévu d'exécuter les projets ci-après :

a) Services de consultation par un expert de l'OIT pour un programme sur le renforcement des capacités concernant les négociations entre le Gouvernement et ses partenaires sociaux;

b) Demande du Ministère du travail et de la fonction publique relative à l'envoi d'une mission d'experts aux fins de la réorganisation du Ministère;

c) Planification, par l'OIT et le Bureau extérieur sur les droits de l'homme, des aspects relatifs aux droits de l'homme sur le lieu de travail.

Séminaires, conférences et allocations (1997 et 1998)

43. Les activités ci-après ont été réalisées :
- a) Mission financée par l'OIT qui a enquêté sur les conditions de travail des travailleurs;
 - b) Séminaire sur les syndicats et le développement, financé par l'OIT, organisé par le Ministère du travail, en avril 1998;
 - c) Participation de quatre responsables gouvernementaux à la Conférence internationale du Travail, organisé en juin 1998, à Genève, grâce aux allocations versées par le PNUD au titre du projet RDC/96/013 sur la sécurité sociale;
 - d) Plusieurs missions «Équipe multidisciplinaire pour les pays de l'Afrique et de l'Afrique de l'Ouest» (EMACO), financées par l'OIT, organisées en décembre 1997 et janvier 1998 concernant la formation; les coopératives et les petites et moyennes entreprises; et l'emploi (y compris les méthodes à forte intensité de main-d'oeuvre).

E. Programme des Nations Unies pour le développement

1. Assistance fournie par le PNUD depuis mai 1997

44. En raison des troubles politiques dans le pays, la mise en oeuvre du Programme d'assistance du PNUD dans les années 90 s'est déroulée dans des conditions très difficiles et a été très souvent interrompue. Plusieurs activités ont été planifiées et approuvées dans le cadre du Programme intérimaire 1995-1996 mais leur exécution a été retardée au-delà de la chute du régime de Mobutu en mai 1997. Le nouveau régime ayant entraîné la mise en place d'un nouvel ordre politique, le programme d'assistance du PNUD a souffert des incertitudes de la période de transition. Il a fallu réinsérer les activités d'assistance technique dans des institutions gouvernementales qui avaient plus ou moins changé. Dans certains cas, le cadre institutionnel utilisé pendant les travaux préparatoires avant mai 1997 avait disparu et il avait fallu mettre au point une assistance préparatoire. Le PNUD a indiqué au Gouvernement qu'il souhaitait un allègement de ces contraintes. Des groupes thématiques sur le renforcement des capacités ont été constitués et un cadre de programmation à mi-parcours a été établi.

Gestion publique, économie et structure décisionnelle

45. Le PNUD a soutenu le Gouvernement dans ces domaines par le biais d'un projet visant à l'aider à élaborer un plan de réforme structurelle. Des études ont été effectuées dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la politique fiscale et de la réforme des entreprises publiques, notamment. Il a également aidé les autorités lors de la préparation technique de la réunion des «Amis du Congo» à Bruxelles. Dans le cadre de la préparation des réformes structurelles, un projet visant à aider le Gouvernement à réorganiser la fonction publique a été approuvé en mai 1998; il fournit une assistance pour la comptabilisation des fonctionnaires aux niveaux central et provincial. Par ailleurs, afin d'encourager le Gouvernement dans ses efforts de reconstruction nationale, en l'aidant à mieux absorber et à allouer de manière plus efficace les ressources extérieures, le PNUD lui a fourni une aide pour la coordination des dons.

46. Lors de la réunion des «Amis du Congo» à Bruxelles, le PNUD était chargé d'aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo à renforcer ses capacités en matière de gestion des affaires publiques. À cette fin, il a constitué 10 groupes thématiques présidés par les institutions gouvernementales concernées et composés d'experts des pays donateurs intéressés. Ces groupes ont opté pour une approche participative. Les administrations compétentes ont procédé, dans un premier temps, à l'évaluation des capacités et à l'identification des besoins.

47. Le groupe thématique sur la gestion macroéconomique a arrêté son programme d'urgence sur le renforcement des capacités. La Banque mondiale, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et le PNUD ont déjà fait savoir qu'ils étaient prêts à fournir une assistance dans ce domaine. Les autres groupes ont commencé leurs travaux. Les groupes sur la santé et l'éducation ont diffusé des documents qui seront présentés et examinés dans le cadre des prochains ateliers et les groupes sur la sécurité sociale, les industries extractives et l'énergie doivent terminer prochainement leurs rapports. Par contre, les groupes sur la structure décisionnelle, les infrastructures, le secteur privé, l'environnement et l'agriculture ont rencontré des difficultés d'ordre méthodologique et demandé l'aide de consultants. Le PNUD examine actuellement leurs demandes.

48. Avant mai 1997, le PNUD avait commencé à exécuter un programme en vue de la préparation des élections qui étaient prévues à l'époque. Le programme a permis d'obtenir des résultats importants; on mentionnera à ce sujet l'évaluation des besoins en matière de ressources humaines et de logistique pour l'organisation du scrutin et la réalisation d'une étude pilote afin de tester les capacités en matière d'identification et d'inscription des électeurs. Ces résultats devraient faciliter la préparation des élections prévues en

1999. En ce qui concerne le secteur privé, le PNUD a fourni une assistance pour l'élaboration d'un programme national visant à soutenir ce secteur. Ce document doit être validé.

Agriculture et développement rural

49. En 1997, le PNUD a lancé, en association avec la FAO, un vaste programme de relèvement du secteur agricole et rural, d'un coût total de 28 millions de dollars. En outre, les programmes qu'il a exécutés antérieurement dans ce secteur ont aussi donné des résultats aussi positifs en 1997; on mentionnera à ce sujet la réfection de routes de desserte, en collaboration avec l'OIT, par le recours à une approche participative et à des méthodes à forte intensité de travail. Des mesures ont été prises afin d'aider le Gouvernement à moderniser plusieurs stations du principal institut de recherche agronomique du pays (INERA).

Développement social

50. La pauvreté est répandue dans toutes les régions, qui, avec un indice de développement humain de 0,381, se classe au cent quarante-deuxième rang dans le monde. Les services de santé ont été détruits et des maladies qui avaient parfois été éradiquées réapparaissent du fait des mauvais résultats économiques enregistrés depuis des années et de l'interruption de l'aide extérieure par les pays donateurs. Le système éducationnel a également souffert.

51. Le PNUD a fourni une assistance pour l'élaboration d'un programme national de lutte contre le sida et les maladies sexuellement transmissibles. Sa contribution a permis de relancer des activités qui avaient été abandonnées, faute de ressources. Une campagne d'information, d'éducation et de communication a été lancée à l'échelle du pays et les arrangements institutionnels ont été renforcés. Un programme national de lutte contre le sida a été élaboré. Une enquête est en cours à l'échelle nationale pour rassembler des données sur les installations médicales et les ressources humaines et matérielles dans ce secteur avant l'élaboration d'une politique sanitaire pour le pays. La remise en état des installations sanitaires dans les zones affectées par la guerre civile se poursuit également. Le Service du contrôle des maladies (Ministère de la santé) a bénéficié de la formation dispensée à son personnel médical et de la fourniture de matériel de laboratoire.

52. Compte tenu des résultats des États généraux de l'éducation, tenus en 1996, le PNUD a fourni une assistance pour l'élaboration d'un programme d'investissement. La mise en oeuvre du projet a été retardée à plusieurs reprises en raison de l'aggravation de la situation politique en 1996. Le projet a été relancé après mai 1997. Dans ce contexte, un plan

d'action a été établi à l'intention du Comité national de suivi des États généraux, organe chargé de suivre l'application des résolutions qui y ont été adoptées. Il est envisagé d'organiser une table ronde des donateurs dans le secteur.

53. La situation des femmes a également été prise en compte. Après la Conférence de Beijing sur les femmes et le développement, un projet sur le rôle prépondérant qu'elles jouent dans ce domaine a été établi. Dans le domaine du développement social, un programme national pour la promotion de la femme est en préparation avec l'assistance du PNUD.

54. Le PNUD a également fourni une assistance pour l'élaboration d'un plan d'action national sur l'habitat. Approuvé en janvier 1998, ce projet vise à renforcer les capacités institutionnelles dans le secteur; à aider les populations urbaines à faible revenu à acquérir un terrain et un logement; et à améliorer les infrastructures urbaines publiques.

55. Deux programmes d'assistance sur la réforme de la sécurité sociale et la réinsertion socioéconomique des groupes vulnérables ont été approuvés en 1997. Le PNUD établit également un autre programme d'assistance sur la pauvreté, avant l'élaboration d'un programme national de lutte contre ce fléau.

Autres secteurs

56. Dans le secteur de l'environnement, le PNUD aide le Gouvernement à établir un programme Action 21 au niveau local. Un descriptif de projet sur un plan national d'action environnementale a été établi. Dans le même secteur, deux projets sont en cours concernant le Fonds pour l'environnement mondial. Ils fournissent un appui à l'élaboration de plans nationaux sur la diversité biologique et les changements climatiques. En 1997, trois programmes d'assistance ont été approuvés dans les secteurs des transports et des communications : modernisation du réseau météorologique; formation professionnelle à l'intention du personnel des services de l'aviation civile; et élaboration d'un plan directeur dans le domaine des télécommunications. Des négociations sont prévues entre le PNUD et le Gouvernement en vue de l'élaboration de programmes d'assistance dans les domaines de l'environnement, des transports et des communications.

Assistance humanitaire et relèvement

57. Au cours du premier semestre de l'année, le PNUD a coordonné les activités humanitaires en collaboration avec le Département des affaires humanitaires, et une équipe de gestion des catastrophes comprenant des représentants d'ONG et d'organismes des Nations Unies a été constituée;

celle-ci a facilité la coordination des opérations, répondant ainsi aux besoins des populations affectées. Par ailleurs, deux projets de relèvement ont été mis au point pour assurer une intervention rapide dans les zones les plus affectées par la guerre civile et les mouvements de réfugiés. Dans le contexte de ce programme d'assistance, 30 projets de développement communautaire (dont 16 dans le Sud-Kivu) ont déjà été approuvés. Le PNUD a aussi participé activement aux opérations de secours d'urgence en 1997, notamment à la fourniture de semences dans le Sud-Kivu; et aux opérations d'urgence lorsque la province orientale a été inondée et frappée par une poussée épidémique de choléra. Le PNUD poursuit actuellement des consultations avec les autorités locales du Nord-Kivu, l'Agency for International Development des États-Unis et l'Agence de coopération belge en vue de la réfection de la route Sake-Masisi-Walikale, voie importante pour l'économie locale.

58. Le PNUD soutient les efforts déployés par le Gouvernement en matière de prévention des catastrophes et de planification préalable et a conçu un atelier à l'intention des responsables gouvernementaux et des ONG.

2. Perspectives

59. Le 25 mai 1998, le PNUD et le Gouvernement, représentés par le Ministère de la coopération internationale, ont tenu une réunion pour examiner les programmes en cours et décidé à cette occasion : a) d'ajuster le cycle des programmes du PNUD en fonction du Programme triennal minimum du Gouvernement, et de les coordonner avec les programmes exécutés par d'autres organismes des Nations Unies; et b) de proroger le programme en cours jusqu'au 31 décembre 1999.

60. Les participants à la réunion ont également indiqué que l'action du PNUD devait être centrée sur quatre thèmes : a) lutte contre la pauvreté; b) gestion macroéconomique; c) gestion des affaires publiques; et d) gestion de l'environnement. Il a été recommandé d'accroître le rôle des institutions nationales dans l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi du programme du PNUD. Un cadre de coopération entre le PNUD et le Gouvernement doit être défini en 1999.

F. FNUAP

1. Incidences des tendances sociopolitiques récentes sur l'assistance au développement

61. Lorsqu'a débuté l'année 1997, la République démocratique du Congo se trouvait en pleine guerre civile. De ce fait, le FNUAP n'a pas été en mesure de reprendre ses opérations dans le pays. Le Gouvernement ayant formulé un «programme triennal minimum» dans lequel il s'annonçait désireux de renouer une relation de coopération durable avec le FNUAP,

ce dernier a repris contact avec ses anciens partenaires et avec d'autres partenaires potentiels et a concentré à nouveau son action sur la réalisation des objectifs du Programme d'action du Caire.

62. Il y a lieu de signaler que des institutions s'intéressant aux questions de population et de développement, comme le «Comité national population», étaient restées inactives pendant des années. Dans le secteur de la santé, le Programme national de régulation des naissances dit «Programme national des naissances désirables», dont les activités avaient couvert une grande partie du pays, avait réduit la portée de son action.

63. Compte tenu des objectifs énoncés par le Gouvernement dans le Programme triennal minimum, le FNUAP a adopté, en collaboration avec celui-ci, une stratégie en deux étapes :

a) Élaboration et mise en oeuvre d'un programme provisoire pour la période 1998-1999. Ce programme, qui est conçu en fonction de l'effort national de reconstruction et de ses priorités, comportera des activités de relèvement et de renforcement des capacités dans les domaines de la population et du développement. C'est ainsi que l'intervention du FNUAP sera axée sur l'application du Programme minimum d'urgence élaboré par le Ministère de la santé et qui comporte deux objectifs : la réduction de la mortalité maternelle et l'amélioration de la santé en matière de reproduction;

b) Lancement, en 1998, du processus devant aboutir à la formulation d'un programme de pays (qui débiterait en l'an 2000).

2. Activités des Fonds des Nations Unies pour la population dans la République démocratique du Congo en 1997

64. En 1997, le FNUAP a fait porter ses efforts sur trois domaines prioritaires : la santé en matière de reproduction, les interactions entre population et développement, et le programme d'action établi à partir des paramètres précédents.

Santé en matière de reproduction

Promotion de la santé en matière de reproduction et stratégies dans ce domaine

65. Le Fonds a apporté aux activités ci-après une assistance d'un montant total de 40 450 dollars :

a) Financement d'un atelier préparatoire national coordonné par le Ministère de la jeunesse et portant sur la santé des jeunes en matière de reproduction; financement de la participation d'une délégation de la République démocratique

tique du Congo au Forum africain concernant la santé des adolescents en matière de reproduction (Addis-Abeba, janvier 1997);

b) Financement de la totalité des dépenses de participation de délégations de la République démocratique du Congo aux conférences ci-après :

i) Huitième Conférence internationale sur les femmes et la santé (Rio de Janeiro, mars 1997), à laquelle a assisté un membre de l'Association des femmes médecins;

ii) Colloque de Cotonou sur l'élimination des obstacles juridiques à l'hygiène sexuelle et à la santé en matière de reproduction dans les pays africains francophones (mars 1997), auquel ont assisté deux participantes congolaises;

iii) Conférence sur la réduction de la morbidité et de la mortalité liées à l'avortement, organisée par la Confédération africaine des associations et sociétés médicales, à laquelle ont participé deux membres du Conseil de l'Ordre des médecins de la République démocratique du Congo.

Coût total : 12 451 dollars

Projets concernant la santé en matière de reproduction

66. Dans le cadre du projet ZAI/96/P01, intitulé «Fourniture de moyens anticonceptionnels», le FNUAP a exécuté les activités ci-après en 1997, dont le coût total a été de 98 090 dollars :

a) Fourniture de produits anticonceptionnels au centre de stockage du programme de régulation des naissances, qui entrepose les produits fournis par le FNUAP en 1996;

b) Achat de matériel informatique, de véhicules et de matériel médical;

c) Étude des besoins dans le domaine de la santé en matière de reproduction dans les provinces de l'est du pays : Orientale, Nord-Kivu et Sud-Kivu;

d) Activités liées à des secours d'urgence et à une action de solidarité.

Stratégies en matière de population et de développement

67. Le Fonds a financé les activités ci-après, dont le coût total s'est élevé à 12 300 dollars :

a) Élaboration par un groupe de professeurs du Département de démographie de l'Université de Kinshasa d'une série de réponses à des questions concernant les stratégies de population et de développement;

b) Participation d'une délégation de la République démocratique du Congo au Forum des parlementaires de population et développement des pays d'Afrique et du Moyen-Orient (Le Cap, mai 1997);

c) Préparatifs d'une conférence nationale sur la reconstruction;

d) Organisation d'une journée de la population. Les médias nationaux ont diffusé une intervention sur la santé des adolescents en matière de reproduction dont le coordonnateur résident du système des Nations Unies, remplaçant le représentant du FNUAP en son absence, a donné lecture;

e) Appui à un groupe d'organisations non gouvernementales pour des activités à thème;

f) Participation de la République démocratique du Congo au Colloque international sur la santé, la productivité et le développement (Abidjan, mars 1997).

Population et développement et prise en compte des sexospécificités

68. Dans le cadre de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le FNUAP a apporté une assistance financière d'un montant total de 8 430 dollars aux activités ci-après :

a) Participation d'un fonctionnaire aux travaux du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (New York, juillet 1997);

b) Dans le cadre du renforcement des capacités des femmes, le FNUAP a apporté son appui aux activités suivantes :

i) Atelier sur le thème «Femmes et élections : quel rôle jouer?» organisé en mars 1997 par un groupe d'organisations non gouvernementales féminines;

ii) Participation de deux fonctionnaires congolais à l'Assemblée internationale des organismes familiaux, tenue au Brésil en décembre 1997;

iii) Organisation par l'Association des femmes médecins de la République démocratique du Congo, en décembre 1997, de journées «Femme et santé» sur le thème «L'avenir de la petite fille».

Activités interinstitutions

69. En sa qualité de membre de groupes thématiques, le Bureau a pris part aux activités suivantes :

a) Organisation en décembre avec la collaboration du groupe VIH/sida, de la Journée mondiale de lutte contre le sida;

b) Semaine des Nations Unies sur la réduction de la pauvreté organisée en octobre par le groupe thématique travaillant dans ce domaine. Le centre de stockage du Ministère de la santé a été remis en état; du matériel de stérilisation a été fourni à certains centres médicaux (maternité de Kintambo, Centre Libota Lilamu du Programme de régulation des naissances).

3. Publications

70. Le FNUAP a apporté son appui à la publication des ouvrages suivants :

a) Un livre offrant des réponses à certaines questions relatives aux stratégies en matière de population et de développement dans la République démocratique du Congo;

b) Le rapport de l'«Atelier national sur la préparation de la jeunesse au prochain millénaire – Défi de la santé de la reproduction»;

c) Le rapport de l'atelier organisé sur le thème «Femmes et élections : Quel rôle jouer?».

G. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

71. Les interventions du HCR dans la République démocratique du Congo en 1997 ont porté sur les trois domaines suivants :

a) Assistance aux réfugiés en territoire congolais;

b) Opérations de rapatriement;

c) Programme humanitaire global dans la partie orientale du Congo.

1. Assistance aux réfugiés

72. La République démocratique du Congo a une frontière commune avec neuf autres pays. L'instabilité politique dans certains des pays voisins (Angola, Ouganda, Rwanda) a provoqué d'importants mouvements de réfugiés de part et d'autre des frontières. Le HCR a entrepris plusieurs projets pour venir en aide aux réfugiés (coût total : 4 278 140 dollars) :

a) Intégration de 130 111 réfugiés angolais et d'autres nationalités à Kinshasa et dans les provinces du Bas-Congo et du Katanga;

b) Secours d'urgence à des réfugiés du Congo-Brazzaville se trouvant à Kinshasa (Kinkole);

c) Intégration de 61 192 réfugiés soudanais et ougandais dans la Province orientale;

d) Réinstallation de réfugiés dans d'autres pays;

e) L'assistance fournie à ces réfugiés comprend également des services dans les domaines de la santé et de l'éducation (du primaire à l'université).

2. Opérations de rapatriement

73. Lorsque les forces de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo sont entrées à Kinshasa et ont proclamé la fin de la guerre civile et le rétablissement de relations fondées sur la confiance entre les Gouvernements du Congo et du Rwanda, les réfugiés de ces deux pays ont été rapatriés avec leur consentement. Les opérations de rapatriement, dont le coût s'est élevé à 16 841 656 dollars, ont comporté :

a) Le rapatriement de réfugiés angolais;

b) Le rapatriement de réfugiés du Congo-Brazzaville;

c) Le rapatriement de 57 800 réfugiés du Burundi et du Rwanda à partir des villes congolaises de Goma, Bukavu, Uvira, Kisangani, Mbandaka et Mbuji-Mayi.

3. Programme global d'assistance humanitaire dans la partie orientale du Congo

74. La présence d'un grand nombre de réfugiés dans la partie orientale du Congo a engendré divers problèmes auxquels le HCR s'est employé à faire face grâce à un «programme global d'assistance humanitaire». Au total 345 projets ont été menés à bien dans les provinces du Nord-Kivu (Goma) et de Sud-Kivu (Bukavu et Uvira). Les activités portaient sur les domaines suivants :

a) Agriculture : production et distribution de semences, distribution d'outils agricoles;

b) Assainissement : les centres d'accueil des réfugiés ont dû être nettoyés et fermés après le départ des réfugiés;

c) Approvisionnement en eau : adduction d'eau, chloration et aménagement de citernes;

d) Élevage : fourniture de bétail et de vaccins;

e) Environnement : pépinières, reboisement des régions précédemment occupées par les réfugiés, remise en état des parcs nationaux (Virunga, Kahuzi, Biega);

f) Infrastructure : construction de ponts, remise en état de routes, de marchés et d'abattoirs;

g) Santé : remise en état des centres de santé et des hôpitaux, fourniture de médicaments aux pharmacies;

h) Développement social : activités génératrices de revenus, formation professionnelle, assistance aux personnes déplacées à l'intérieur du pays.

H. Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

75. Le programme de coopération avec la République démocratique du Congo mis au point par l'UNICEF pour la période 1996-1997 avait un nombre limité d'objectifs : il visait à améliorer l'accès aux services de santé et d'éducation dans les sept provinces où vivent 65 % de la population; et à mener des activités en vue de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Malheureusement, en raison de l'aggravation de la situation sociale et politique, l'UNICEF a dû prendre d'autres mesures d'urgence.

1. Programme d'urgence

76. Pour remédier à la situation dans l'est du pays, l'UNICEF a ouvert un bureau pour les secours d'urgence à Kisangani et a rouvert son bureau d'Uvira (Sud-Kivu), de façon à atteindre les trois objectifs suivants : prêter assistance aux 400 000 réfugiés rwandais et burundais qui fuyaient la zone des conflits; venir en aide à 200 000 familles déplacées dans leur propre pays; et rétablir les services d'éducation et de santé et reconstituer les réserves alimentaires qui avaient été pillées pendant le conflit. Ce programme d'urgence d'un montant total de 13 343 000 dollars, a été exécuté en collaboration avec le HRC et le PAM.

77. À la fin du conflit, l'UNICEF a décidé de conserver des structures indépendantes pour mener à bien les opérations d'urgence prévues dans les quatre provinces de l'est (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Province orientale, Maniema) jusqu'à la fin de l'année.

78. Depuis le 17 mai 1997, l'assistance d'urgence est axée sur les campagnes de vaccination (contre la poliomyélite et la rougeole); l'assistance aux enfants non accompagnés ou exigeant des soins particuliers; la remise en état de l'infrastructure sociale – dispensaires, maternités, écoles, etc. – dans les zones les plus touchées des quatre provinces de l'est. Elle

a également permis de venir en aide aux victimes des conflits interethniques dont les régions de Masisi et d'Uvira-Fizi ont été le théâtre.

79. Lorsque la guerre civile a éclaté à Brazzaville au début du mois de juin, 70 000 Congolais ont fui vers Kinshasa. Trente mille ont trouvé refuge dans le camp du HCR à Kinkole. Le bureau de l'UNICEF à Kinshasa, en collaboration avec celui de Brazzaville, a assuré la protection des femmes et des enfants du camp de réfugiés. L'UNICEF a également fourni des vaccins contre la rougeole, de la vitamine A et des soins psychothérapeutiques aux enfants, des aliments complémentaires aux enfants souffrant de malnutrition et aux malades, du matériel aux écoles élémentaires, des services d'éducation nutritionnelle aux femmes enceintes et aux mères allaitantes, des soins prénatals et du matériel en vue de l'ouverture d'une maternité dans le camp.

2. Programme de santé

80. La situation sanitaire dans la République démocratique du Congo n'a donné aucun signe d'amélioration en 1997. La détérioration du secteur de la santé, laissé à l'abandon depuis 20 ans, est telle que les efforts faits depuis mai 1997 n'ont pas suffi pour renverser cette tendance.

81. L'objectif principal du programme de santé, dont le budget total s'élève à 3 307 000 dollars, était de réduire la mortalité infantile et maternelle. Les quatre projets suivants ont été élaborés pour l'atteindre : renforcement des soins de santé primaires; développement du programme élargi de vaccination; prévention du sida et promotion de la santé/nutrition.

82. Les activités de vaccination n'ont pas souffert de la guerre dans l'est du pays. Les campagnes régulières ont toutefois été reléguées au deuxième rang derrière les activités spéciales telles que les journées locales de vaccination contre la poliomyélite et la rougeole organisées dans 46 villes du pays. Le taux de réussite de ces activités a été très élevé puisque 95 % des enfants de moins de 5 ans ont été vaccinés contre la poliomyélite.

83. Les activités de prévention du VIH/sida, axées sur Kinshasa, ont été réalisées en collaboration avec des ONG locales. Une campagne d'information portant sur les modes de transmission et les méthodes de prévention du VIH/sida a été menée auprès de 1,2 million de jeunes de 10 à 18 ans.

84. Les activités relevant du dernier projet (promotion de la santé/nutrition) étaient centrées sur la promotion de la maternité sans risques. Elles avaient pour cadre un hôpital qui devait servir de modèle à l'avenir.

3. Programme de nutrition

85. D'après les données datant de mars 1995, la malnutrition est très répandue dans la République démocratique du Congo. Elle est la quatrième cause de décès des enfants, après le paludisme, les maladies diarrhéiques et les affections des voies respiratoires. Ses ravages s'expliquent entre autres par l'insécurité alimentaire, la disparition de l'allaitement maternel et l'insuffisance des soins de santé.

86. Le programme de nutrition de l'UNICEF (dont le coût s'élève à 236 000 dollars) vise à réduire la mortalité, la morbidité, les carences nutritionnelles et la malnutrition (protéique et énergétique) chez les enfants. Afin d'atteindre ces objectifs, l'UNICEF fait campagne pour l'amélioration de l'alimentation des enfants grâce à la promotion de l'allaitement maternel, à la participation de la collectivité à la lutte contre la malnutrition et à la prévention de l'avitaminose A et des carences en fer, en nutriments et en iode.

87. Le plan d'action qui a été établi n'a pas pu être appliqué comme prévu à cause de la guerre, ce qui n'a pas empêché la réalisation de certaines activités. De la vitamine A a ainsi été administrée aux enfants âgés de 9 à 59 mois pendant les journées locales de vaccination qui devaient toucher 2 145 761 enfants dans 47 villes et ont eu un taux de réussite allant de 50 à 100 %.

4. Programme d'éducation

88. Dans la République démocratique du Congo, l'éducation est entièrement à la charge des parents faute de deniers publics. Les locaux des écoles sont dans un état de délabrement avancé. La mauvaise qualité de l'enseignement dispensé, notamment dans les écoles publiques, l'absence de motivation des enseignants et le manque de manuels scolaires ont nui à la qualité des cours et aux résultats scolaires des enfants.

89. L'élaboration du plan d'action de l'UNICEF pour 1997 s'est achevée en juillet 1997.

90. Le projet portant sur l'enseignement de type scolaire, dont le budget s'élève à 1 049 000 dollars, vise à améliorer l'accès aux cours et la qualité de l'enseignement. Il s'articule autour de cinq objectifs consistant à mobiliser la collectivité, à agir sur l'offre et la demande en matière d'éducation, à former les enseignants et à favoriser la participation communautaire. Il couvre cinq provinces et concerne 2 000 enseignants, 130 directeurs d'école et 80 000 écoliers. Jusqu'à présent, les activités suivantes ont été réalisées : formation des formateurs, des directeurs d'école et des enseignants et fourniture de matériel pédagogique, de manuels scolaires et de pupitres.

91. Au Kasai oriental, entre 300 000 et 400 000 enfants ont été contraints d'abandonner leurs études pour travailler dans l'industrie du diamant et/ou le commerce. Dans la seule ville de Mbuji Mayi, 45 000 enfants travaillent dans les mines de diamant et ne vont plus à l'école. En collaboration avec le Comité allemand, l'UNICEF a lancé un projet intitulé «Enfants des mines» qui vise à remédier à cette situation par le biais de différentes activités dans le domaine de l'enseignement de type scolaire et non scolaire, de la fourniture de matériel pédagogique aux écoles et la prise en charge des enfants concernés par trois ONG, de la formation de 36 enseignants et de la distribution de vivres.

5. Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

92. Les maladies d'origine hydrique font de plus en plus de victimes en raison surtout de l'insuffisance du réseau d'approvisionnement en eau (seuls 26 % des ménages ruraux ont accès à l'eau potable), des mauvaises conditions d'hygiène (seuls 6 % des ménages ruraux disposent de latrines) et aussi de certains comportements individuels.

93. Le Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement (dont le montant est de 502 000 dollars) a été lancé dans quatre provinces (Bas-Congo, Kasai oriental, Kasai occidental et Katanga). Son principal objectif est d'accroître le pourcentage des ménages qui ont accès à l'eau potable et aux services d'assainissement. La construction des infrastructures nécessaires revient très coûteux et ses retombées sur la santé sont limitées. C'est la raison pour laquelle le Programme a été recentré sur des activités qui visent à modifier le comportement des populations dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

6. Programme d'information et de communication

94. Le département de la communication a réussi à diffuser le message de l'UNICEF qui a trait aux conditions de vie des femmes et des enfants dans tout le pays. Les chaînes de télévision se sont intéressées aux activités de l'UNICEF, notamment à ses opérations d'urgence.

95. Le Comité national pour les enfants a été créé en 1994, mais il n'est devenu opérationnel qu'en 1996. Placé sous la présidence du Ministre de la santé, le Comité pour les droits de l'enfant est composé de représentants de tous les ministères et d'ONG. Un séminaire sur les droits des enfants a été organisé en novembre 1997.

96. Dans le cadre de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, 74 émissions de radio et de télévision destinées aux enfants ont été diffusées à Kinshasa. Des

activités du même type ont été menées dans d'autres provinces.

97. Étant donné les bouleversements politiques qu'a connus le pays au cours du premier semestre de 1997, l'UNICEF n'a pas été en mesure d'exécuter l'intégralité de son programme de coopération. Suite à la reprise du dialogue avec le Gouvernement et ses partenaires après mai 1997, le Fonds a pu mener avec succès certaines opérations, notamment dans le domaine de la vaccination contre la poliomyélite et la rougeole.

98. Grâce à son programme d'urgence et de reconstruction, l'UNICEF a pu répondre aux besoins des réfugiés et des personnes déplacées. La distribution de coffrets pédagogiques et de trousseaux de soins dans les régions touchées par les conflits a contribué au rétablissement des services sociaux.

I. Programme alimentaire mondial (PAM)

99. Le déclin économique de la République démocratique du Congo s'est encore aggravé lorsque le PIB par habitant est tombé à 117 dollars. L'économie du Congo, très lourdement tributaire de l'industrie minière, est aujourd'hui également dépendante des importations alimentaires. La production agricole avait diminué et le taux de chômage était en hausse dans les villes à cause d'une politique agricole mal conçue.

100. En 1997, le PAM est venu en aide à environ 1,5 million de personnes. Il a distribué plus de 25 000 tonnes de vivres.

1. Activités du PAM dans la République démocratique du Congo

101. Le PAM a participé activement aux programmes à grande échelle qui visaient à remettre en état les écosystèmes locaux et à lutter contre la pauvreté pour assurer la sécurité alimentaire des populations locales. Lorsque le conflit a pris fin, il a abandonné ses opérations d'urgence pour des programmes d'assistance aux microprojets locaux. À Kisangani, à Goma, à Bukavu et à Uvira, il a apporté son aide à des projets du type «vivres contre travail» – pour la conservation des semences, la remise en état des routes dans les zones rurales, la protection des parcs nationaux et le reboisement de certaines régions – auxquels ont participé environ 15 000 personnes. À la mi-novembre 1997, un projet de développement de la culture du riz à Pool Malebo (Kinshasa) a été mis en route. Ses bénéficiaires sont à 60 % des femmes chefs de famille. Il devrait permettre de produire 15 000 tonnes de riz brut (paddy) et 1 500 tonnes de légumes destinées à Kinshasa. Le PAM y a investi 2,5 millions de dollars sur deux ans.

2. Évaluation du programme de 1997

102. Le PAM est satisfait des résultats qu'il a obtenus en 1997, mais ce qui compte encore davantage, c'est qu'il a pu faire l'expérience du passage des opérations d'urgence aux activités de développement, comme le prouvent les microprojets mentionnés plus haut.

103. La République démocratique du Congo étant maintenant en pleine reconstruction nationale, le PAM a adapté son programme d'assistance pour tenir compte de cette réalité. Les opérations d'urgence, qui prédominaient dans la République démocratique du Congo ces quatre dernières années, ont été remplacées par des activités de développement.

104. Le PAM contribue à la mise en valeur des ressources humaines par le biais de ses microprojets et de ses projets d'assistance à Goma, Bukavu, Uvira, Kisangani, Mbuji-Mayi et Kinshasa. Les femmes et les enfants qui participent à ces projets reçoivent une éducation nutritionnelle et sanitaire et des vivres. Ils sont 150 000 à bénéficier de ce programme axé sur la lutte contre la malnutrition et sur l'amélioration des services d'assainissement. Des projets d'assainissement sont à l'étude pour les quartiers les plus défavorisés de Kinshasa.

105. L'action du PAM, à Kinshasa et dans l'est du pays, a porté essentiellement sur l'environnement, la production agricole et la construction et l'entretien des routes en milieu rural.

106. Dans tous ses projets, le PAM a pour politique de faire appel à la participation des populations. Pour éviter que ces dernières ne deviennent trop dépendantes de son aide, il a limité la durée et la portée de ses interventions. Il considère l'aide alimentaire comme un moyen d'assurer la sécurité alimentaire. Il achète sur le marché local plus de 90 % des vivres qu'il distribue, de façon à stimuler la production agricole.

107. Les projets du PAM sont également conçus pour tirer parti de ce qu'ont à offrir le secteur privé (achat, entreposage et acheminement des vivres), les communautés locales (participation communautaire à la production alimentaire), les partenaires de développement (ONG, organismes religieux et caritatifs), les populations et les pouvoirs publics.

108. En 1997, les médias locaux ont apporté leur concours au PAM en vue de l'exécution de projets communautaires dans des domaines comme la création de revenus, la nutrition, l'enseignement et la formation, le développement du réseau routier en milieu rural, l'environnement, l'assainissement et la sécurité alimentaire.

109. Depuis novembre 1997, grâce à Internet, le Bureau du PAM à Kinshasa est relié au reste du monde et aux autres

bureaux extérieurs du pays. Outre les adresses des bureaux de Goma, Bukavu et Uvira, 18 adresses électroniques personnelles sont disponibles. Le PAM a donc pris de l'avance dans le domaine des communications électroniques, ce qui constitue un avantage certain lorsqu'il s'agit de faire face rapidement à une situation d'urgence.

110. Le PAM a multiplié les contacts avec la presse locale, invitant les journalistes à la cérémonie de signature des accords conclus avec le Gouvernement et veillant à l'impartialité des reportages consacrés à ses opérations de distribution de vivres.

J. Organisation mondiale de la santé (OMS)

Évaluation de l'action de l'OMS dans la République démocratique du Congo en 1997

Assistance stratégique

111. L'OMS a continué d'apporter son concours au Ministère de la santé avec lequel elle a des contacts réguliers comme l'attestent les activités suivantes :

a) Participation directe des fonctionnaires du Ministère à l'établissement du budget-programme pour la période 1996-1997 et à la planification de six projets proposés par ledit Ministère;

b) Assistance au Ministère en vue de la troisième évaluation du programme «Santé pour tous d'ici à l'an 2000»;

c) Rassemblement des données nécessaires pour faire le point de la situation au Congo sur le plan de la santé (lancement de la première phase à Kinshasa);

d) Mise en place d'un mécanisme interinstitutions de consultation et d'orientation en vue des activités prévues dans le domaine de la santé.

112. Avec le concours technique de l'OMS, le Ministère de la santé a lancé un programme de réforme dans le cadre duquel a été élaboré et financé un projet qui doit déboucher sur la réorganisation du Ministère; l'adoption de politiques générales et spécifiques; et l'élaboration d'un plan-cadre d'action.

Assistance opérationnelle

113. Le personnel du bureau de l'OMS participe régulièrement aux activités nationales menées dans le domaine de la santé et consacre la moitié de son temps aux contacts avec ses partenaires du Ministère.

114. L'assistance technique et le soutien logistique apportés aux différents programmes de santé ont pris les formes suivantes :

a) Tenue de réunions avec les partenaires de l'UNICEF, soit dans les locaux de l'UNICEF soit dans ceux de ses partenaires;

b) Envoi de missions sur le terrain avec ou sans les partenaires de l'UNICEF;

c) Missions à l'étranger;

d) Organisation de cours de formation, de séminaires et d'ateliers dans tout le pays.

115. Les interventions directes de l'OMS sur le terrain dans les situations d'urgence illustrent encore mieux la contribution qu'elle apporte dans ce domaine. En 1997, elle a dû intervenir dans les domaines suivants :

a) Surveillance de la fièvre hémorragique;

b) Surveillance du virus Ebola à Kikwit;

c) Orthopoxvirus simien à Sankuru;

d) Poliomyélite au Kasai oriental;

e) Lutte contre les épidémies;

f) Dysenterie bactérienne à Bandundu;

g) Méningite à Katanga et Maniema;

h) Choléra dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées; et

i) Assistance aux personnes déplacées et aux réfugiés.

116. En raison de la fréquence des épidémies et de la nécessité de mener des opérations d'urgence dans tout le pays, sept bureaux provinciaux ont été chargés d'aider le Ministère dans les provinces où existent des risques épidémiologiques importants à savoir : Bandundu, Kasai occidental, Équateur, Province orientale, Nord-Kivu, Sud-Kivu et Katanga.

Aide scientifique

117. L'OMS a participé à plusieurs enquêtes, études et projets de recherche :

a) Recherche sur le virus Ebola et la poliomyélite;

b) Mission d'évaluation sur l'orthopoxvirus simien à Sankuru;

c) Étude de prévalence portant sur l'endémie d'onchocercose;

d) Étude sur la résistance aux antipaludéens à Kinshasa;

e) Étude ethnoculturelle sur le sida.

118. L'OMS a financé la publication des monographies suivantes : «Rapport du Séminaire atelier sur la politique pharmaceutique nationale»; «Rapport de la troisième évaluation de la mise en oeuvre de la santé pour tous d'ici à l'an 2000»; «Enquête dans les ménages à Kinshasa»; «Préparation et réponses aux situations d'urgence et catastrophes au Zaïre – Plan stratégique national»; «Module VIH-développement»; et «Actualisation de la stratégie de la santé pour tous».

Mobilisation des ressources

119. Sans la participation de spécialistes nationaux de haut niveau, il est impossible d'exécuter correctement les programmes. Tous les projets sont donc conçus avec le concours des experts du Ministère de la santé.

120. Ce même ministère a élaboré six projets de grande envergure dont quatre devraient être financés, à hauteur d'un montant de 5 120 000 dollars, par le PNUD et le Gouvernement belge.

Gestion des programmes

121. Depuis 1996-1997, le programme d'assistance de l'OMS est géré en collaboration avec le Ministère. La planification et l'évaluation du budget-programme sont assurées par une commission composée de 20 membres représentant les États membres de l'OMS, les services spécialisés dépendant du Ministère et le Cabinet du Secrétaire général du Ministère.
